

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 12/25-0414.04

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

Étaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Étaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1^{er} avril 2025

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ADHESIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000

Vu la loi 2021-1109 du 24 août 2021

Vu les demandes de subventions reçues en mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** des nouvelles adhésions en 2025 :

Fondation du patrimoine	200,00 €
Association des maire de France	154,86 €

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations au titre de l'année 2025 :

APE Salins-Fontaine	800,00 €
Salins animations	800,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre de Moûtiers	150,00 €
Harmonie Moûtiers	500,00 €
Banque Alimentaire de Savoie	100,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.